

Cousance

Débat houleux autour du logement des deux nouveaux médecins

Le conseil municipal de Cousance s'est réuni le vendredi 15 septembre à 20 heures dans la salle des Frères. Les discussions ont tourné essentiellement sur le pôle médical, l'avenir de la crèmerie et la protection des pelouses sèches, avec quelques désaccords autour du logement des médecins arrivés récemment dans la commune.

En début de séance, un débat a eu lieu entre la majorité et l'opposition. Pour Brigitte Jouffroy, le maire Christian Bretin aurait décidé seul de la gratuité des logements pour les deux médecins bientôt installés à Cousance. « Vous dites des bêtises sur les réseaux sociaux, madame Jouffroy. Je n'ai pas décidé seul de la gratuité des logements pour nos deux médecins, c'est l'exécutif qui a proposé la gratuité jusqu'au 31 août 2024. Ensuite, le loyer sera de 500 € chacun », a précisé le maire. Ce dernier a aussi indiqué qu'à partir de 2024, les médecins paieront 1 000 € par mois pour la location des cabinets médicaux.

Par la suite, le conseiller municipal, Xavier Rivatton, s'est interrogé sur le risque du départ d'un médecin fraîchement arrivé. « Ta question est légitime, a précisé Christian Bretin. Si un médecin nous quitte, il devra rembourser les aides de l'Agence régionale de santé (ARS) perçues pour son installation. En tout cas, nous faisons tout pour qu'ils restent. Nous achetons par exemple le mobilier médical pour 30 000 €, que les médecins rembourseront en novembre 2023 ».

À son tour, Brigitte Jouffroy



« Nous essayons par tous les moyens de garder de façon pérenne nos deux médecins », a précisé Christian Bretin, maire de Cousance (au milieu des médecins de la commune), pendant le conseil municipal. Photo Philippe Chavanne

s'est questionnée sur la rémunération de la secrétaire et du comptable du pôle médical. « Ce sont les médecins qui vont les rémunérer », a conclu le maire.

Les conseillers municipaux ont voté à la majorité la gratuité des logements pour les deux médecins. Seule Brigitte Jouffroy s'est abstenue.

● La crèmerie trouve preneur

Karine Rochet reprend la gestion de la crèmerie au 69 Grande Rue, abandonnée il y a quelques mois. « La chambre de commerce, l'expert-comptable et le Crédit Agricole et France Active ont analysé le marché et validé l'installation de ce nouveau commerce la Crèmerie de Karine », a expliqué le maire Christian Bretin.

Pour faciliter l'installation de Karine Rochet, les conseillers ont consenti à une franchise de

loyer durant les trois premiers mois. Seule Brigitte Jouffroy s'est abstenue.

● Divers

La commune s'engage à préserver les pelouses sèches du lieu-dit la Côte d'Artois pour protéger la faune et la flore typique de la Franche-Comté. « La gestion des pelouses sèches est confiée au conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté pour une durée de neuf ans. La préservation des pelouses sèches empêchera l'enrichissement propice aux incendies », a souligné le maire.

Enfin, les élus ont voté à l'unanimité les subventions à la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (200 €) et à l'Amicale des sapeurs-pompiers (350 €).

● De notre correspondant, Philippe Chavanne